



### LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS

Bourse aux Associations  
Rue du 11 Novembre 1918  
59140 DUNKERQUE

Mme Sylvie DEULLY – Présidente

Courriel : [lesrpp@gmail.com](mailto:lesrpp@gmail.com)



#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evènement  
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville  
45911 ORLEANS CEDEX  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002

#### Garantie Financière

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
3, place Marcel Paul – 92000 Nanterre  
Tél : 33 (0)1 70 96 63 40  
Contrat n°4000716162 / 1

Dunkerque, le 06 mai 2026

## NOTICE D'INFORMATION DU SEJOUR N° **FR020133**

### Séjour Raquettes du 28 février 2027 au 06 mars 2027

**Un séjour raquettes en hiver à la Gieltaz dans le Val d'Arly, 3 journées raquettes et 2 demi-journées.**

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels.

Ouverture possible :

- Autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels, ou,
- Titulaire du « Pass-Découverte » couvrant la totalité du séjour avec certificat médical de moins de 3 mois.

Nombre de participants : **24**

Dates : **du dimanche 28 février au samedi 06 mars 2027**

Déplacements : - **En van départ de Dunkerque, 3 vans de 8 personnes**

#### PROGRAMME :

**Les participants sont attendus à l'hôtel Flor'Alpes à la Gieltaz en fin d'après-midi le dimanche 28 février 2027.**

**Jour 1 :**

- **Arrivée en fin d'après-midi à l'hôtel, installation, temps libre, dîner, temps libre**

**Jour 2 : Demi-journée**

- **Départ après le petit déjeuner vers le col des Aravis, un col emblématique qui fait le pont entre les 2 Savoie et un lieu idéal pour une mise en jambes raquettes aux pieds : 4 km et 200 mètres de dénivelé 2 heures de marche effective, une vue imprenable sur le Mont Blanc dès cette initiation. Déjeuner sous forme pique-nique, retour à l'hôtel, après-midi libre, dîner, temps libre**

**Jour 3 : Journée**

- **Départ après le petit déjeuner en van vers le vallon du charmant village de Chaucisse. Un sommet magique et accessible pour tous : la croix Cartier culmine seulement à 1834 mètres mais la vue est dégagée à 360°. Une journée de raquettes : 9 km, 550 mètres de dénivelé, 4 heures 30 de marche effective. Pique-nique.  
Retour à l'hôtel, temps libre, dîner, temps libre**

**Jour 4 : Journée**

- **Départ après le petit déjeuner vers le sommet du Chard du Beurre qui domine le Col des Saisies : 8 km, 550 mètres de dénivelé, 4 heures 30 de marche effective. Pique-nique.  
Retour à l'hôtel, temps libre, dîner, temps libre**

**Jour 5 : Journée**

- **Départ après le petit déjeuner direction Megève pour cette randonnée méconnue, un cirque géologique sauvage et recouvert par les glaces en hiver. Après une approche ascendante en sous-bois, place à une traversée déversante qui débouche dans ce petit coin de paradis ! Immersion à la journée obligatoire pour en profiter au maximum. 10 km, 500 mètres de dénivelé, 5 heures de marche effective. Pique-nique.  
Retour à l'hôtel, temps libre, dîner, temps libre.**

**Jour 6 : Demi-journée**

- **Départ après le petit déjeuner vers les Avenières, une localité perdue sur les versants sud de Saint Nicolas la Chapelle, des alpages vierges au panorama dégagé, une tranquillité absolue / 4 km, 200 mètres de dénivelé, 2 heures de marche effective. Déjeuner sous forme de Pique-nique,  
Retour à l'hôtel, après-midi libre, dîner, temps libre.**

**Jour 7 :**

- **Départ après le petit déjeuner en van direction Dunkerque.**

**HEBERGEMENT :**

**HOTEL \*\* Flor'Alpes à la Giettaz**

**PAS de chambre particulière**

**Séjour en chambre triple (1 lit de 140 + 1 lit de 90) Douche et WC**

**Séjour en suite familiale (1 chambre de 1 lit de 140 et 1 chambre 2 lits de 90) Douche et WC**

**Séjour en chambre familiale (4 lits de 90) Douche et WC**

**COÛT DU SÉJOUR**

**Le coût du séjour est fixé à 1200€ par personne, en chambre triple ou familiale, pension complète.**

**Le prix du séjour inclus les frais de gestion et d'immatriculation tourisme ainsi que la taxe de séjour.**

**Ce prix comprend :**

- **L'hébergement en chambre triple ou familiale avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)**
- **La pension complète, (du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du jour du départ), déjeuner sous**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

23, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine - Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 93.19Z - SIRET : 303 588 164 00069

- forme de pique-nique
- Les boissons lors du dîner (sauf apéritif et sodas)
- La location de raquettes
- L'encadrement accompagnateur en Montagne groupe de 12 personnes, 2 animateurs avec 2 groupes de niveau
- L'aller et retour en van de Dunkerque à l'hôtel Flor 'Alpes à la Giettaz
- La location du van, les péages, le carburant.

#### Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles.
- Les consommations individuelles avant/pendant/après le dîner.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)  
-Assurance Annulation fortement recommandée
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

#### INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, par trois ou par quatre en vue d'occuper les chambres triple ou familiale, préalablement à leur *pré-inscription*, dans la mesure du possible.

Les organisateurs feront leur possible pour satisfaire l'ensemble des demandes de répartition.

Les *pré-inscriptions* sont ouvertes **A COMPTER DU 06 mai 2026 jusqu'au 17 mai 2026 auprès de l'Association. Cette *pré-inscription* sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € (chèque à l'ordre de l'Association LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS).**

Suivant le nombre de *pré-inscrits*, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise le **18 mai 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la *pré-inscription* sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et envoi de ce Bulletin avec le règlement du 1<sup>er</sup> acompte **sous 8 jours**.

Le chèque de *pré-inscription* sera affecté en complément du règlement du 1<sup>er</sup> acompte.

#### ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive – et uniquement à ce moment là, aux assurances **individuelles facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. **Assurance Annulation fortement recommandée.**

#### PAIEMENTS :

***Nous vous demandons pour le règlement du séjour 3 chèques ou paiements Assoconnect au moment de l'inscription, et le cas échéant, un chèque pour les assurances. Ceux-ci seront débités comme suit :***

Pré-inscription de **200 € – Date limite 17 mai 2026 – Encaissé le 30 mai 2026**

1<sup>er</sup> Acompte de **200 €** remis à l'inscription - **Encaissé le 30 mai 2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription - **Encaissé le 30 mai 2026**

2<sup>ème</sup> Acompte : **400 € - Encaissé le 16 novembre 2026**

Solde du séjour **400 € - Encaissé le 20 janvier 2027**

**Ou Possibilité pour le 2<sup>ème</sup> acompte et le solde d'un règlement en 8 fois : 8 fois 100 € échelonnés de <juin 2026> à <janvier 2027> par Assoconnect.**

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Association LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS.

Les chèques vacances SONT acceptés. Ceux-ci seront à remettre en mains propres à l'inscription, (**hors pré-inscription**)

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites, les contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation ainsi que les frais d'annulation seront systématiquement dues.

Assurance Annulation fortement recommandée.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Transport aller et retour en van Dunkerque à la Giettaz.

Les personnes souhaitant conduire les vans sont invitées à se manifester lors de l'inscription (3 chauffeurs par van).

### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION : Frais de dossier : 30 €**

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment, les frais suivants seront retenus - conditions financières :

Les contributions EIT et UEIT, les dépenses administratives et d'organisation, les frais d'annulation ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquis à la structure organisatrice.

### **DIVERS :**

**Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.**

**Une réunion d'information sera programmée.**

### **CESSION DU SEJOUR : Frais de dossier : 30 €**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant **titulaire d'une licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels ou d'un Pass- Découverte valide.**

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation, les frais de dossier ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquis à la structure organisatrice.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :  
***<https://www.lesrpp.fr> – Accueil – rubrique Voyages – guide des assurances/ Conditions générales de vente***